

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 27.2025.044

Le neuf avril deux-mille-vingt-cinq à 19 heures 00, le Conseil Municipal de TOURNON-SUR-RHÔNE, régulièrement convoqué le deux avril deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de M. Frédéric SAUSSET, Maire.

Présents :

Frédéric SAUSSET, Laurent BARRUYER, Ingrid RICHIOUD, Jean-Claude BASTET, Paul BARBARY, Annie FOURNIER, Xavier AUBERT, Omar GUERROUCHE, Mathieu EGLAINE, Nathalie RAZE, Valina FAURE, Benjamin GAILLARD, Jérôme BODIN, Claude GANDINI, Bruno FAURE, Marillac PONTIER, Catherine LAURENT, Franck LIOTIER, Sylvie BUISSON, Pierre GUICHARD, Etienne GUILLERMAZ, Dominique LEPAGE, Amandine ECHASSERIEAU, Vincent BOSC.

Ont donné pouvoir :

Christiane CHERAR à Paul BARBARY, Jean-Louis GAILLARD à Jérôme BODIN, Ghislaine PARRIAUX à Frédéric SAUSSET, Caroline RIFFAULT à Catherine LAURENT, Christophe DUMAS à Laurent BARRUYER, Laurent MAILLARD à Nathalie RAZE, Dominique NORET à Annie FOURNIER, Laurence CHANTEPY à Claude GANDINI, Lyliane BURGUNDER à Pierre GUICHARD.

Le Conseil Municipal désigne Mme Valina FAURE, l'un de ses membres, pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT PAYANTS

Le budget annexe des Parcs de Stationnement Payants de la Ville de Tournon-sur-Rhône reste soumis au Plan comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial.

Le changement de nomenclature comptable (passage du référentiel M14 au référentiel M57) pour les autres budgets de la Ville a conduit cette dernière à se doter pour la première fois d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) voté en séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2023.

Dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire du 13 mars 2025, le budget primitif 2025 du budget annexe des Parcs de Stationnement Payants de Tournon-sur-Rhône s'établit selon les modalités ci-après :

- Le budget annexe des Parcs de Stationnement Payants est construit à partir de la nomenclature comptable M4,
- Le budget annexe des Parcs de Stationnement Payants s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données présentées dans la maquette budgétaire et au rapport détaillé, ci-annexés.

M. le Maire expose au Conseil Municipal les prévisions budgétaires pour l'année 2025 :

Section	Dépenses		Recettes	
	Pour rappel 2024 (BP+DM)	BP 2025	Pour rappel 2024 (BP+DM)	BP 2025
Fonctionnement	352 339,87	337 421,65	352 339,87	337 421,65
Investissement	201 531,43	208 177,17	201 531,43	208 177,17
TOTAL	553 871,30	545 598,82	553 871,30	545 598,82

Le détail du budget primitif figure à la fois dans le rapport de présentation détaillé et dans la maquette budgétaire ci-annexés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération n°05-2025-015 du 13 mars 2025 portant tenue du débat d'orientation budgétaire 2025,

Vu le projet de budget primitif 2025 proposé par le M. le Maire,

Vu le rapport de présentation du budget primitif 2025 ci-annexé,

Vu la maquette budgétaire ci-annexée,

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Exploitation en date du 31 mars 2025,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des Finances en date du 3 avril 2025,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'année 2025,

Considérant, conformément au rapport détaillé et à la maquette budgétaire ci-annexés, que les prévisions budgétaires pour l'exercice 2025 sont équilibrées, tant en recettes qu'en dépenses, et tant en fonctionnement qu'en investissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 27 voix pour, 6 voix contre et 0 abstentions, décide :

Contre : Pierre GUICHARD, Etienne GUILLERMAZ, Lyliane BURGUNDER, Dominique LEPAGE, Amandine ECHASSERIEAU, Vincent BOSCH.

- **D'APPROUVER** le budget primitif du budget annexe des Parcs de Stationnement Payants, après s'être prononcé :

- par chapitre pour la section de fonctionnement,
- par chapitre pour la section d'investissement,
- sans les chapitres « opérations d'équipement »,

- **D'ARRETER** le budget primitif 2025 comme suit :

- en recettes et en dépenses de fonctionnement : 337 421.65 €
- en recettes et en dépenses d'investissement : 208 177.17 €

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le

ID : 007-210703245-20250409-27_2025_044_1-DE



- **DE PRÉCISER** que le présent budget est voté avec reprise des résultats de l'exercice 2024 après le vote du compte administratif 2024.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures des présents.

Pour extrait certifié conforme, la présente délibération a été affichée le 16/04/2025

Le présent acte sera exécutoire dès réception en Sous-Préfecture, en application de la loi 82-213 du 02/03/82 AR 2 et de la loi 82-623 du 22/07/82.

Le Maire,

Frédéric SAUSSET

